



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 78803

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la défense de la francophonie dans le monde. Le rapport de M. Jacques Attali, remis au président de la République le 26 août 2014, indique que la francophonie et la francophilie offrent une opportunité économique majeure pour la France et ses partenaires francophones, dans un monde où la concurrence globale impose d'organiser les solidarités linguistiques. Il souligne combien les pays qui ont une langue en partage tendent à accroître leurs échanges de biens et de services dans de fortes proportions. L'ensemble des pays francophones représentent 16 % du PIB mondial et connaissent un taux de croissance de 7 %. La langue française est aujourd'hui la quatrième la plus parlée dans le monde, avec un nombre de locuteurs estimé à 230 millions de personnes en 2014, soit 4 % de la population mondiale. Ils pourraient être 770 millions en 2050. Ainsi, tout doit être mis en œuvre pour renforcer la communauté francophone dans le monde, au service d'une croissance mutuellement bénéfique. Par conséquent, il souhaiterait savoir quelles sont les mesures urgentes qu'il entend mettre en œuvre.

Texte de la réponse

Le rapport remis par Jacques Attali au Président de la République fournit une analyse intéressante et riche sur le poids de la francophonie dans l'économie mondiale et sur les enjeux qui s'y rapportent. Il identifie les secteurs porteurs où elle peut être créatrice de croissance et d'emplois et précise les leviers sur lesquels il semble possible d'agir. Ce rapport s'inscrit pleinement dans le cadre de la diplomatie économique définie par le ministre des affaires étrangères et du développement international, qui prend en compte l'atout considérable que représentent, sur les cinq continents, le partage de la langue française et les liens tissés au sein de l'organisation internationale de la Francophonie. Les recommandations de ce rapport font l'objet d'un examen attentif pour mesurer l'impact et le coût de chacune d'elles et définir des priorités. Parmi les différentes suggestions citées, certaines relèvent d'une approche multilatérale et de long terme, comme celle relative à la création d'une Union économique francophone tandis que d'autres prônent un renforcement des politiques déjà amorcées. C'est le cas en ce qui concerne la diffusion de contenus culturels francophones qui est actuellement assurée au travers du réseau des Instituts français. C'est le cas également pour la promotion de l'enseignement du français, avec notamment l'initiative "100 000 professeurs pour l'Afrique" lancée au début de l'année 2014. Comme le recommande Jacques Attali, les actions menées dans ces domaines sont poursuivies et amplifiées. S'agissant de la mobilité des étudiants, chercheurs et entrepreneurs, il convient de noter que le passeport "talent" prévu dans la nouvelle loi sur l'immigration s'inscrit dans cette perspective. Le gouvernement entend ainsi tirer tout le parti possible de ce rapport ambitieux. C'est à ce titre, que le ministère des affaires étrangères et du développement international a accueilli à Paris le deuxième forum économique de la Francophonie le 27 octobre 2015. Organisé, sous l'égide de ce ministère et de l'organisation internationale de la Francophonie, il a permis de mobiliser le secteur privé et la société civile sur la mise en œuvre de la stratégie économique pour la Francophonie adoptée lors du Sommet de la Francophonie de Dakar de novembre 2014. Les débats ont porté sur les solutions économiques de la Francophonie pour valoriser durablement les ressources et le potentiel de

cet espace.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78803

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3131

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3279